

REVALORISATION DU TR

Depuis plusieurs années, la CFTC proposait en vain l'augmentation du TR qui n'a **jamais été revalorisé depuis 2020**.

Bonne nouvelle ! Les élus du CSE, ont validé à l'unanimité une augmentation du TR de 9.10€ à **9.60€ à effet du 1/01/2025**.

Nous, CFTC, **avons proposé cette réévaluation à effet du 1/10/2024**, mais celle-ci n'a pas remporté la majorité des voix.

Face à l'inflation de ces dernières années, seule l'augmentation de la prise en charge au restaurant d'entreprise avait été revue à la hausse, laissant de côté les salariés ne bénéficiant pas de restaurant d'entreprise proche de leur lieu de travail. Une **inéquité de corrigée**.

Vous adhérez à nos idées?
Adhérez CFTC



AVANCEZ AVEC LA CFTC



Valérie SINIGAGLIA - 06.21.13.50.71

Sylvie DE MORAIS DEZETTER - 06.09.79.32.63

Catherine FUSS - 06.15.78.84.96

Elisabeth MARCONNES - 06.41.83.10.65

Sébastien FRAINEAU - 06.25.23.84.44

**Une question ? Besoin d'aide ?
Contactez nous !**

cftcmacif@gmail.com



CFTC_MACIF_SAM

